



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 5 décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Alain FORESTIER, Francine THIERY, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE.

Absents excusés : Marie-Hélène RABELLE donne pouvoir à Francine THIERY, Chantal BERGANDY donne pouvoir à Marie-Thérèse RIVIERE, Jean Henri BORENTIN donne pouvoir à Michaël RUBENS, Eric DUCREAU donne pouvoir à Alain FORESTIER.

Caroline FOURMANOIR est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part du retrait sans doute trop rapide des structures du City Stade, suite au compte rendu que le prestataire avait réalisé, estimant leur dangerosité.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (19,84 H)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe en raison de l'avancement de grade de l'agent présent sur le poste.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la création du dit poste.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (29,23 H)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe en raison de l'avancement de grade de l'agent présent sur le poste.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la création du dit poste.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE (15 H)

Monsieur le Maire annonce qu'il est également nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe en raison de l'avancement de grade de l'agent présent sur le poste.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la création du dit poste.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) CHOIX DE LA LABELLISATION POUR LA PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire

des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2025. Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

Il expose que dans le cadre de la prévoyance maintien de salaire, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Il apparaît donc que la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité de May en Multien. Il indique par ailleurs que chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une prévoyance appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque Prévoyance, de retenir la labellisation et de fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à 7 € mensuel.

Il précise que le décret n'est pas encore paru et que la souscription à une prévoyance n'est pas encore obligatoire.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5) AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE POUR LE 1^{er} TRIMESTRE 2025 DANS LA LIMITE DE 25 % DES CREDITS OUVERTS EN 2024

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, sollicite du Conseil Municipal, pour faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2025, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, au budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il s'agit de la dernière réunion de l'année 2024, et soulignant l'opportunité de cette délibération pour le bon fonctionnement de la collectivité pendant le premier trimestre 2025, et dans l'attente du vote du budget par l'Assemblée délibérante, le Maire détaille les montants des crédits concernés.

MONTANTS BUDGÉTÉS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

CHAPITRE 204..... 1 500 €

CHAPITRE 21..... 87 276,51 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de :

CHAPITRE 21..... 87 276,51 € x 25% = 21 819,13 €

Article 2131..... 53 337,84 € x 25% = 13 334,46 €

Article 2135..... 25 560,75 € x 25% = 6 390,19 €

Article 2188..... 8 377,92 € x 25% = 2 094,48 €

Monsieur le Maire invite donc les membres du conseil à se prononcer sur cette autorisation rappelant que le contrôle des crédits budgétaires s'effectue au niveau du chapitre, compte tenu du mode de vote du budget.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2025-2028

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le marché relatif au périscolaire avec Léo Lagrange arrive à son terme en juillet 2025.

Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres "de marché à procédure adaptée" concernant la gestion et l'animation des activités périscolaires, et de l'étude surveillée de la commune de May-en-Multien, pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord des membres du conseil municipal pour lancer l'appel d'offres.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire fait part du souhait de poursuivre les travaux de remplacement des fenêtres de l'école, qui peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Ces travaux sont en effet éligibles avec un taux de subvention de 80 % maximum du montant prévisionnel hors taxe de la dépense subventionnable.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2025 pour les dits travaux.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

8) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur le Maire informe que le SDESM a identifié des armoires d'éclairage public non-conformes sur le territoire. En l'absence de travaux de la commune, l'entreprise de maintenance pourrait se désengager de l'exploitation et l'entretien des ouvrages non-conformes voire dangereux.

Afin de faciliter la modernisation des armoires le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose une aide à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès du SDESM pour la rénovation des armoires d'éclairage public.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Monsieur le Maire adresse ses remerciements à :

- Virginie GUESDON pour sa présence à la réunion sur les transports et la rédaction du compte-rendu, son investissement pour faire broder la croix de guerre sur le drapeau de la commune,
- Michaël RUBENS pour la maintenance informatique,
- Et aux agents et élus qui ont préparé les festivités de Noël.

➤ Le Conseil Départemental attribue une aide de 500 € à la commune pour la broderie de la croix de guerre sur le drapeau municipal.

➤ Maison du Presbytère : Monsieur le Maire a échangé avec l'agent IAD en charge de la vente. Il propose d'arrêter le mandat en début d'année car il ne se passe rien. L'ensemble du conseil municipal est favorable.

➤ Chauffage mairie et école : une chaudière a dû être réparée car elle ne fonctionnait plus (brûleur, circulateur d'eau cassé, tuyaux d'évacuation qui condensaient). Le coût des réparations s'élève à environ 5 000 €. Monsieur le Maire fait part de la nécessité de réfléchir à un nouveau mode de chauffage.

- La société METIVIER a réalisé des devis concernant le drainage et la réfection du mur de l'école (8 412 €) et la création d'un poste de relevage pour les toilettes de la salle des fêtes (9 840 €).
- Sinistre de la maison des associations : pas de nouvelles pour le dédommagement des entreprises. L'assureur poursuit les démarches.
- Projecteurs du stade de foot : le Président de l'académie de football a fait part d'un devis de 6 000 € pour la mise en place de 4 poteaux. Un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq est possible.
- Monsieur le Maire informe avoir rencontré le référent auprès de la Gendarmerie pour évoquer l'installation de la vidéo surveillance sur la commune. Un tour du village a été réalisé avec Philippe ALLEMBACH pour situer les éventuels emplacements qui pourraient être propices. Une subvention peut également être accordée pour ce projet.
- Comité de pilotage CRTE aura lieu prochainement pour la signature d'une convention financière avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq et le Sous-préfet, pour les communes ayant bénéficié de subventions de l'état au cours de l'année 2024.
- Une proposition commerciale a été faite par notre prestataire JW System, en charge des photocopieurs de la mairie et de l'école, afin de réaliser de nouvelles économies.
- Monsieur le Maire fait part de l'achat d'un nouvel épandeur et du sel.
- Monsieur le Maire va rencontrer la députée de la 6^{ème} circonscription, Madame Béatrice ROULLAUD le 14 décembre 2024.
- Francine THIERY soumet l'achat de la plaque pour la salle des fêtes afin d'inaugurer l'espace Eduardo CARREIRA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 36.

Le secrétaire de séance
Caroline FOURMANOIR



Le Maire
Alain FORESTIER

